



## BULLETIN MUNICIPAL N° 29 DE BROTTES-LES-LUXEUIL

(mois d'avril, mai et juin 2021)

### **ABSTENTION**

Il y a une similitude entre les dernières élections et la vaccination contre la COVID-19.

Dans les deux cas la parole de notre Chef d'Etat, de sa cour et des soi-disant représentants du peuple (sans compter les jérémiades des docteurs vedettes pour la COVID-19) laisse perplexe pour ne pas dire indifférent.

Cela produit dans les deux cas une abstention record mais, (car il y a un mais) il manque pour compléter ce tableau, les journalistes, les politologues, les sondeurs des puits sans fond, tout ce beau monde de l'entre soi où, une fois encore, le petit peuple a subi une sorte de construction de l'opinion.

Il aurait dit ceci, il pensait cela, il préfère aller se promener plutôt qu'aller voter ou se faire piquer.

Les élites ne se posent pas la question de savoir si l'offre présentée en matière d'élection ou de santé publique, notamment dans la diffusion de l'information, est enfin pertinente.

On continue comme avant; tout va bien dans le meilleur des mondes et surtout ne rien changer.

Quand notre démocratie est malade, quand la représentation ne représente rien, quand notre Nation se délite, quand le mot « République » est mis à toutes les sauces (piquantes) pour désigner la France alors l'abstention monte sur les planches et devient la star.

Bonne lecture. *Votre Maire, Bernard GIRE*

*Information de dernière minute : vous avez peut-être pu remarquer que des entreprises interviennent sur différents points de notre village. Pas de panique, la fibre arrive, notre village sera l'un des tous premiers à être raccordé !*

*Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.*

### **Sommaire**

*Edito, Rappel, Réunions du Conseil : page 1*

*Réunions du Conseil, Nouvelle du Parc de la Douve, Coordonnées essentielles : page 2*

*Etat civil, Réunions du Conseil : page 3*

*Réunions du Conseil, Travaux en cours : page 4*

*Cérémonie du 8 mai, La vie des associations, Réunions du Conseil : page 5*

*La vie des association, Réunions du Conseil, Détente, PanneauPocket : page 6*

*Note de présentation brève et synthétique du budget primitif : pages 7 à 10*

### **REUNIONS DU CONSEIL**

#### **Séance du 2 avril 2021 :**

**Absent excusé :** Olivier VOIRIN

#### **Délibération n°8-2021 : Vote des taxes locales :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le taux des taxes, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : **33.00 %** (*il est à noter que la part revenant au Département à hauteur de 24,48 % est comprise dans ce taux*). Il n'y aura plus de taxe foncière sur le bâti pour le Département.

Taxe foncière (non bâti) : **28.00 %**

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité**

#### **Délibération n°9-2021 : Budget primitif 2021 :**

Le Maire présente au Conseil le budget primitif dont détail ci-dessous :

BP 2021	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	159 298.00	349 097.81
Section d'investissement	227 364.50	227 364.50
<b>TOTAL</b>	<b>386 662.50</b>	<b>576 462.31</b>

*Suite page 2*

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité****Délibération n°10-2021 : Travaux de mise en accessibilité de l'Église, de la Mairie et sécurisation de l'arrêt du bus scolaire :**

Lors de la séance du 9 octobre 2020 le Maire a fait part au Conseil de son souhait de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur le parvis de l'église et à la Mairie ainsi qu'une sécurisation de l'arrêt du bus.

Le Maire avait demandé l'avis de « l'instructeur accessibilité » afin de valider les travaux à réaliser sur le plan de la réglementation et permettre d'obtenir un avis favorable de la Commission départementale. Par ailleurs, il a souhaité mettre en place un groupe de travail composé de Micheline DIZIAIN (Adjointe), d'Elise NOIR et d'Olivier VOIRIN pour l'aider dans la réalisation de ce projet PMR.

Pour la sécurisation de l'arrêt bus, le Maire a souhaité l'aide d'un bureau d'études qui a été confiée à ECA à qui s'est vu confier également le projet PMR.

Les travaux définis par ECA s'élèvent à 20.411,76 € pour la Mairie, 66.647,54 pour l'église et 32.216,03 pour l'arrêt bus.

Le Maire demande au Conseil d'approuver le projet, de retenir ECA pour le suivi des travaux, de l'autoriser à recourir à un prêt, de solliciter auprès de l'Etat les subventions DETR, du Département les aides amendes de police, bordures de trottoirs, sécurité points d'arrêt, de s'engager à financer le coût non couvert par les subventions et enfin de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Décision du Conseil : 1 vote contre (Jean-Luc LAURENT) et 9 pour.****Délibération n°11-2021 : Contrat d'assurance des risques statutaires :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement les articles 22, 25 et 26,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

**Le Maire rappelle :**

que la mairie a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

**Le Maire présente :****1 - Les résultats obtenus par le Centre de gestion :**

Le contrat a été attribué à la compagnie CNP assurance avec SOFAXIS comme courtier.

*Suite page 3*

**NOUVELLES DU PARC DE LA DOUVE**

*Un certain nombre d'événements ont eu lieu notamment au Hangar Polyvalent pour la plus grande satisfaction des organisateurs et des participants.*

**Le 23 juin** le *Re-lais Parents Assistanes Maternelles piloté par la Communauté de Communes de Luxeuil a organisé sa fête de fin de saison. Sur la photo ci-contre les enfants face au magicien.*



Photo : Adeline TARD

**Le 30 juin** la *COFOR a réalisé une formation Destinée aux « élus forêt bois » sur la gestion durable*



Photo : Frédéric PARDON

*de la forêt, le contexte politique, technique et législatif, la valorisation de la forêt et une vue d'ensemble des partenaires « forêt ».*

*Les dates du 3 juillet pour un mariage et du 14 juillet pour deux baptêmes républicains sont annoncées, les réservations actées.*

Textes & photos de Bernard GIRE  
sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : [bernard.gire@gmail.com](mailto:bernard.gire@gmail.com)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h

et le jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire :

le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous

Site internet : [www.brotte-les-luxeuil.com](http://www.brotte-les-luxeuil.com)

## ETAT-CIVIL

### ARRIVEE :

Madame Nadine TAPIA et Dominique BOUHELIER

**Note importante: seules les personnes qui se sont manifestées en Mairie figurent sur cet état civil**

Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 1er janvier 2021 en capitalisation

Le taux est ferme pendant 3 ans.

Tranche ferme : collectivités et établissements de 20 agents et de moins de 20 agents CNRACL :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés :

Risques garantis :

- Décès
- Accident de service, maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique)
- Longue maladie, longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)
- Maternité, paternité, adoption
- Incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

Conditions : Taux de 8,40% avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

Il est à noter une diminution du taux au regard de la période précédente (8,59% en 2020).

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires de droit public :

Risques garantis :

- Accident de travail
- Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

Conditions : Taux de 1,10 % avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

**2 - La convention de gestion entre la collectivité et le CDG70** qui détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties ;

- que le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle ;
- que le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :

Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :

Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,

Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat, des statistiques et autres données techniques et juridiques,

Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,

Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats.

Éléments statistiques :

Vérification des dossiers statistiques,

Suivi de l'évolution de la sinistralité,

\* Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité,

\* Mise en place d'alertes.

Relations avec les collectivités :

\* Informations et échanges permanents avec les adhérents,

\* Suivi administratif des adhésions et souscriptions,

\* Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,

\* Médiation auprès de l'assureur.

\* Organisation de journées de formation et d'information,

\* Envoi de documents concernant les contrats.

- que cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par la mairie à hauteur de 1% de la cotisation perçue par l'Assureur à la mise en place du contrat. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat.

Le Maire demande au Conseil :

- d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS,

- de l'autoriser à signer la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône,

- à inscrire les crédits nécessaires au budget,

- et à signer tout document utile afférent à ce dossier.

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°12-2021 : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2020 :**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7

du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au

Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),

- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité**

**Délibération n°13-2021 : Renouvellement de la Carte Avantages Jeunes :**

*Suite page 4*

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le dispositif Carte Avantages Jeunes au service de la politique enfance/jeunesse de notre commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler le dispositif Carte Avantages Jeunes,
- D'offrir la carte Avantages Jeunes aux jeunes de 11 à 25 ans domiciliés sur la commune de Brotte-les-Luxeuil.

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité**

**Point sur les travaux en cours :** (voir la rubrique ci-contre)

Les routes forestières :

Le Maire indique que sur la route forestière des Vignes, il a été décelé une grosse fuite d'eau nécessitant, d'une part, des travaux supplémentaires avec le remplacement de 3 m de canalisation et, d'autre part, le déplacement de l'accès à une pâture quelques mètres après sa position initiale afin d'éviter une dégradation de cette nouvelle route.

Le Parc de la Douve :

L'installation d'un râtelier à vélos a été réalisée par l'agent technique de la Commune Jean-Michel HILD à l'entrée du Parc.

**Point sur le cimetière :**

La procédure de reprise est en bonne voie. Un panneau d'information ainsi qu'un plan du cimetière ont été posés sur le pilier droit de la porte d'entrée afin d'informer la population de la procédure en cours avec un délai d'affichage jusqu'au 30 novembre 2021.

**Demande de subvention de l'ADMR :**

**Décision du Conseil : refusé à l'unanimité**

**Point sur le pôle aquatique de Luxeuil :**

Le budget relatif à sa construction s'élève à près de 7 millions d'euros. Il est prévu des subventions à hauteur de 70% du montant hors taxes. A la mise en service de ce pôle, l'ancienne piscine sera détruite.

**Compte-rendu du conseil d'école :**

En principe le nombre d'élèves prévu pour la prochaine rentrée scolaire est de 130 élèves dont 6 en toute petite section.

Le SIVU a demandé à la Directrice de procéder à des commandes groupées, notamment pour le papier, afin d'obtenir de meilleures remises.

\*\*\*\*\*

## Séance du 26 mai 2021 :

**Absent excusé :** Emilien BEUGNOT et Sylviane CLEMENT

**Délibération n°14-2021 : Désignation des membres du CLECT :**

Le Maire indique au Conseil qu'il convient de désigner 2 personnes au sein de la Commune pour constituer les membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables) au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil.

Bernard GIRE et Micheline DIZIAIN se portent candidats.

**Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité**

**Composition des bureaux de vote en vue des élections Départementales et Régionales :**

Le Maire indique au Conseil qu'il ne souhaite pas que les membres du Conseil non vaccinés puissent tenir un bureau (COVID oblige).

Il a sollicité des personnes extérieures au

*Suite page 5*

## LES TRAVAUX EN COURS

**Parc de la Douve :**

Comme il est rappelé sur le portail d'entrée du parc les vélos ne sont pas autorisés au sein de ce dernier



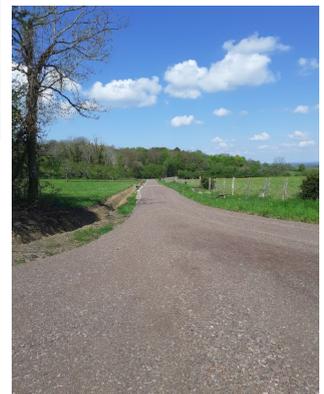
Aussi, le Maire a souhaité compléter les équipements par un râtelier à vélos qui a été posé au sol à proximité de l'entrée.

**Routes forestières :**



Sur la route des Vignes il a été décelé une importante fuite d'eau que l'entreprise MAILLARD a dû réparer.

Ci-dessous une vue de la route des vignes dans son état final.



Ci-dessous la place de retournement de la route de la Combotte.

Plus bas l'ensemble des intervenants (Entreprise MAILLARD, ONF et CRPF lors de la signature de



réception avec le Maire.

Afin d'interdire la circulation jusqu'au 30 septembre 2021

sur les deux routes forestières (route des

Vignes et route de la Combotte) le Maire a pris un arrêté d'interdiction pour tous véhicules.

Cela permettra à ces routes d'être

en état de circulation sans dégradation pour le bien de tous. Les ballades à pied en forêt sont autorisées.



## CEREMONIE DU 8 MAI

L'Adjointe Micheline DIZIAIN, le Président des Anciens Combattants Joseph FRANC, le Président du Comité des fêtes Gaël BEAULIEU, son fils Tom en qualité de porte drapeau, Clémence MALCAUSE pour la lecture du texte de l'UFAC, Sylviane CLEMENT Conseillère et Bernadette GIRE pour les photos ont accompagné le Maire pour cette manifestation, guère différente de celle de l'année passée compte tenu de la COVID-19



Photo : Bernadette GIRE

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### Le Comité des Fêtes :

L'assemblée générale du Comité des Fêtes a eu lieu le 26 juin dernier au Parc de la Douve dans le Hangar Polyvalent sur convocation du Président Gaël BEAULIEU.

Les principaux points suivants ont été abordés :

- **l'élection des membres du bureau** (renouvellement de tous les membres chaque année) :

Ont été élus ou réélus :

Président : Gaël BEAULIEU

Vice-Président : Thierry VUILLEMIN

Trésorier : Bernard GIRE

Trésorier-adjoint : Johnny RONDEAU

Secrétaire : Julie DEGEORGE

Secrétaire-adjointe : Micheline DIZIAIN

### - la situation financière :

Le trésorier, Bernard GIRE, a communiqué à l'assemblée la situation suivante :

Le compte en banque au Crédit Mutuel présente un solde de 664.95 €. Il est à noter qu'il n'y a plus de recettes (COVID-19 oblige) depuis la fin de l'année 2019. Seuls les frais bancaires et l'assurance font l'objet d'écritures.

Suite page 6

Conseil, à savoir Marie-Josée GRANDJEAN, Joseph FRANC, Patrice BILLARD et Pascal FOUILLET qu'il tient à remercier chaleureusement.

Pour les **Départementales** la composition est la suivante :

pour le premier tour :

8H à 10H	Patrice BILLARD	Gaël BEAULIEU	Bernard GIRE et Michelin DIZIAIN par alternance
10H à 12H			
12H à 14H	Bernadette GIRE	Christine FOUILLET	
14H à 16H			
16H à 18H			

pour le deuxième tour :

8H à 10H	Gaël BEAULIEU	Olivier VOIRIN	Bernard GIRE et Michelin DIZIAIN par alternance
10H à 12H		Jean-Luc LAURENT	
12H à 14H	Bernadette GIRE		
14H à 16H			
16H à 18H	S. CLEMENT	Marie-Josée GRANDJEAN	

Pour les **Régionales** la composition est la suivante :

pour le premier tour :

8H à 10H	Sylviane CLEMENT	Olivier VOIRIN	Bernard GIRE et Michelin DIZIAIN par alternance
10H à 12H		Bernadette GIRE	
12H à 14H			
14H à 16H	Joseph FRANC		
16H à 18H			

pour le deuxième tour :

8H à 10H	Bernadette GIRE	Patrice BILLARD	Bernard GIRE et Michelin DIZIAIN par alternance
10H à 12H	Joseph FRANC		
12H à 14H	Marie-Josée GRANDJEAN	Sylviane CLEMENT	
14H à 16H			
16H à 18H	Bernadette GIRE	Olivier VOIRIN	

### Situation financière de la Commune :

Le Maire distribue à tous les Conseillers la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021. Cette note figure également sur le site de la Commune (<https://www.brotte-les-luxeuil.com>) et est jointe en fin de cette lettre.

### Point sur le document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels :

Le Maire a souhaité l'assistance du Centre de Gestion (CDG70), pour la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels, pour la réalisation de l'évaluation des risques, du document unique et du plan d'actions associé. (Délibération n° 6 du 26

Suite page 6

La solde en caisse est toujours de 231.99 €  
Tous les documents sont tenus à la disposition des membres du Comité au siège (soit à la Mairie) pendant 12 mois.

**- les groupes de travail :**

Il a été décidé de regrouper dans un seul groupe les groupes « Carnaval, Pâques, Halloween et Noël des enfants » dans un seul groupe co-animé par Laureen HONORE et Adeline TARD et nommé « Groupe des Enfants ».

Le groupe « 14 juillet » reste sous l'animation de Bernard GIRE, le groupe « nettoyage de l'église » à Joseph FRANC, le groupe « Artisanat » à Nathalie VIBERT, le groupe « BAR » à Violette HUSSHER, et enfin le groupe des « Aînés » à Bernadette GIRE.

Le Comité recherche un animateur ou animatrice pour le repas des voisins et pour la fête de la musique.

Merci de poser votre candidature c'est du boulot, c'est pas payé mais ... c'est sympa ! [Dernière minute Olivier VOIRIN s'est porté candidat. Ouf !](#) Les dates de ces diverses manifestations seront communiquées via l'afficheur électronique, sur « Entre-Nous » ou sur PanneauPocket.

février 2021) :

La secrétaire, les deux agents techniques ont été audités afin de déterminer les risques relatifs à leurs conditions de travail.

A la suite de cette intervention, le CDG70 a remis le document unique au Maire à charge pour lui de prendre toutes les mesures de correction.

**Adhésion à « PanneauPocket » :**

Le Maire a souhaité compléter l'offre d'information existante qu'il a mise en place (Entre-Nous, Afficheur électronique, Panneau d'affichage) par une application mobile très simple à destination des administrés de la Commune.

**PanneauPocket**, utilisé par plus de 5500 communes, est partenaire de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) et de la Gendarmerie Nationale.

*Vous pouvez télécharger l'application en suivant les indications mentionnées sur le document encarté dans la présente lettre.*

**Programme national « PONTS » :**

Les petites communes connaissent souvent mal l'état de leurs ouvrages et les procédures pour entretenir leur patrimoine. Le Programme national ponts, piloté par l'Établissement Public CEREMA, (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement, offre aux communes qui en ont le plus besoin un recensement et une évaluation de leurs ouvrages d'art.

A l'issue de l'évaluation, les communes éligibles concernées reçoivent un "carnet de santé" pour chacun de leurs ponts et murs.

Ce service (dans le cadre du programme « France Relance ») est entièrement gratuit et offre une prestation d'ingénierie dont l'expertise est largement reconnue.

Le Maire indique au Conseil qu'il a souhaité profiter de cette opportunité pour connaître l'état des ponts de la Commune.

## DETENTE

Mots croisés par Bernard GIRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

### HORIZONTAL

1. Prénom de notre nouvelle secrétaire de Mairie. -
2. Ornement linéaire.-
3. Là - Manifesta du mécontentement. -
4. Démonstratif. -
5. Agriculture biologique. -
6. Se trouve à une grande distance. -
7. Petit orifice des végétaux. -
8. Transgression d'une loi. -
9. Spécialité médicale. -
9. Ville roumaine. -
- Désigne la spécialité.

### VERTICAL

1. Association de personnes pratiquant la même activité. -
2. Apparition d'effets indésirables - Parfois accompagné de « et-vient ». -
3. A l'opposé du jour. Déesse égyptienne. -
4. Article étranger - Le mari de tata -
5. Sous-préfecture de Haute-Saône - Marque de jouets en plastiques ludiques et résistants. -
6. Perroquet très coloré. -
- Mémoire vive. -
7. Affluent de l'Eure. -
- Infirmière particulière aux urgences. -
8. Revenu. -
- Le contraire de sort. -
9. Vrais

**Vous trouverez logé dans ce numéro 29 un flyer destiné à vous « raccorder » à PanneauPocket, un outil efficace de plus pour notre communication.**



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

## ***NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021***

### **I. Le cadre général du budget :**

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L 2313-1 et L 3313-1 du code général des collectivités territoriales. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget ainsi qu'au compte administratif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 2 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il convient de rappeler que le budget primitif 2021 est construit avec reprise des résultats.

### **II. La section de fonctionnement :**

#### **a) Généralités :**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de la Commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Pour l'année 2021 elles s'élèvent à 349 097,81 €, dont 208 332,81 € de résultat reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Elles s'élèvent pour l'année 2021 à 159 298,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité pour la commune de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### **b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	49 760,00	Excédent brut reporté	208 332,81
Dépenses de personnel	31 900,00	Recettes des services	63 400,00
Autres dépenses de gestion courante	37 840,00	Impôts et taxes	34 089,00
Dépenses financières	12 200,00	Dotations et participations	30 046,00
		Autres recettes de gestion courante	
Atténuation de produits	2 700,00	Atténuation de charges	3 000,00
Opérations d'ordre	24 898,00	Opérations d'ordre	10 230,00
Virement à la section d'investissement			
<b>Total général</b>	<b>159 298,00</b>	<b>Total général</b>	<b>349 097,81</b>

### c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 33.00 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 28.00 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 20 000,00 €

### d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent également à 20 000,00 €.

IL est à noter que les recettes attendues pour cette nouvelle année, hors excédent reporté, ne seront pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses ; toutefois en cas de retournement des tarifs de ventes de bois, l'équilibre pourrait être réalisé.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des principales recettes depuis 2016.

LIBELLES	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coupe de bois	24 552,00	80 420,00	52 464,65	49 761,01	18 507,00	35 000,00
Produits forestiers	3 040,00	2 470,00	6 830,00	3 880,00	1 200,59	2 500,00
<b>Ventes :</b>	<b>27 592,00</b>	<b>82 890,00</b>	<b>59 294,65</b>	<b>53 641,01</b>	<b>19 707,59</b>	<b>37 500,00</b>
Contributions directes	20 115,00	20 266,00	21 040,00	21 349,00	22 690,00	20 000,00
Attribution de compensation	2 689,00	2 689,00	2 689,00	2 689,00	2 689,00	2 689,00
FPIC	4 141,00	3 489,00	4 206,00	4 406,00	4 876,04	4 900,00
<b>Fiscalité locale :</b>	<b>26 945,00</b>	<b>26 444,00</b>	<b>27 935,00</b>	<b>28 444,00</b>	<b>30 255,04</b>	<b>27 589,00</b>
DGF - Dotation forfaitaire	21 463,00	19 415,00	19 479,00	19 479,00	19 415,00	20 000,00
Dotation de solidarité rurale	3 647,00	3 739,00	4 136,00	4 300,00	4 424,00	4 400,00
DGF - Dotation aux élus locaux	2 895,00	2 962,00	2 972,00	3 030,00	4 550,00	4 500,00
<b>Dotation de l'Etat :</b>	<b>28 005,00</b>	<b>26 116,00</b>	<b>26 587,00</b>	<b>26 809,00</b>	<b>28 389,00</b>	<b>28 900,00</b>
<b>RESSOURCES TOTALES :</b>	<b>82 542,00</b>	<b>135 450,00</b>	<b>113 816,65</b>	<b>108 894,01</b>	<b>78 351,63</b>	<b>93 989,00</b>
<b>MOYENNE ANNUELLE :</b>			<b>103 810,86</b>			<b>93 989,00</b>

### III. La section d'investissement :

#### a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public).

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Excédent de fonctionnement	48 403,92
Rembt. d'emprunts	20 500,00	FCTVA	37 638,00
Imprévus	10 000,00	Excédents d'investissement	31 196,08
Travaux en forêt	4 357,05	Emprunts	32 000,00
Achat matériel	3 543,89		
Voirie	63 610,00	Subventions	53 228,50
Cimetière	5 200,00		
Aménagements Arrêt bus	109 923,56		
Eglise et Mairie			
Opérations d'ordre	10 230,00	Opérations d'ordre	24 898,00
<b>Total général</b>	<b>227 364,50</b>	<b>Total général</b>	<b>227 364,50</b>

#### c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Aménagement de l'arrêt du bus scolaire pour sa sécurisation
- Aménagement du pourtour de l'église pour personnes à mobilité réduite
- Aménagement de l'accès de la Mairie pour personnes à mobilité réduite

#### d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 15 300,00 €
- du Département : 16 928,50 €
- de l'Europe : 21 000,00 €

### IV. Situation de la commune :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

Dépenses : 159 298,00 €

Recettes : 349 097.81 €

Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses : 227 364,50 €

Recettes : 227 364,50 €

C) Synthèse de la situation financière de notre commune :

Le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution depuis l'année 2013 :

SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE									Prév. ou reports 2021
LIBELLES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>									
Résultat de l'exercice :	49 105,97	14 063,62	78 873,63	12 034,12	61 576,58	5 436,58	27 316,11	-13 154,09	
Résultats reportés :	72 934,28	104 919,93	92 265,15	156 025,94	164 158,56	237 138,13	242 574,71	269 890,82	256 736,73
Réservé à l'investissement :	17 120,32	26 718,40	15 112,84	3 901,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Résultat à reporter :</b>	<b>104 919,93</b>	<b>92 265,15</b>	<b>156 025,94</b>	<b>164 158,56</b>	<b>225 735,14</b>	<b>242 574,71</b>	<b>269 890,82</b>	<b>256 736,73</b>	<b>256 736,73</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>									
Résultat de l'exercice :	3 242,77	6 994,65	8 921,97	3 150,52	8 252,47	<b>Budget clôturé fin 2017 reporté au budget principal</b>			
Résultats reportés :	0,00	3 242,77	10 129,42	0,00	3 150,52				
Réservé à l'investissement :	0,00	108,00	19 051,39	0,00	0,00				
<b>Résultat à reporter :</b>	<b>3 242,77</b>	<b>10 129,42</b>	<b>0,00</b>	<b>3 150,52</b>	<b>11 402,99</b>				
<b>TRESORERIE</b>									
Compte du trésor :	95 712,45	80 040,63	64 339,42	169 564,13	186 733,19	370 457,23	279 553,07	275 669,19	285 033,08
Caution Habitat 70 :						6 870,56			
Subventions à recevoir :							51 752,00		
Traites en cours :						35 516,02	16 050,10	9 363,89	
<b>Total :</b>	<b>95 712,45</b>	<b>80 040,63</b>	<b>64 339,42</b>	<b>169 564,13</b>	<b>186 733,19</b>	<b>412 843,81</b>	<b>347 355,17</b>	<b>285 033,08</b>	<b>285 033,08</b>
<b>ENDETTEMENT</b>									
Prêt CDC CURE - 1,59% - Fin : 1/4/2023			36 510,00	29 938,92	25 468,75	20 950,23	16 382,66	11 765,37	7 097,67
Prêt CDC ASSAINISSEMENT- 1,50% - Fin : 1/8/2056			0,00	561 740,00	547 696,50	533 653,00	519 609,50	505 566,00	491 522,50
<b>Endettement total :</b>			<b>36 510,00</b>	<b>591 678,92</b>	<b>573 165,25</b>	<b>554 603,23</b>	<b>535 992,16</b>	<b>517 331,37</b>	<b>498 620,17</b>
<b>REMBOURSEMENTS</b>									
Prêt CDC CURE - 1,59% - Fin : 1/4/2023			2 435,86	4 861,82	4 849,85	4 837,92	4 826,01	4 814,11	4 802,28
Prêt CDC ASSAINISSEMENT- 1,50% - Fin : 1/8/2056			0,00	0,00	22 469,60	22 258,95	22 048,29	21 837,64	21 626,99
<b>Endettement - montant des échéances :</b>			<b>2 435,86</b>	<b>4 861,82</b>	<b>27 319,45</b>	<b>27 096,87</b>	<b>26 874,30</b>	<b>26 651,75</b>	<b>26 429,27</b>
<b>AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT</b>									
			Montant de l'investissement : 995 953,73 / 40 ans :			24 808,00	24 898,00	24 898,00	24 898,00
			Montant des subventions : 409 260,51 / 40 ans :			10 230,00	10 230,00	10 230,00	10 230,00
			<b>A financer :</b>			<b>14 578,00</b>	<b>14 668,00</b>	<b>14 668,00</b>	<b>14 668,00</b>

L'endettement est constitué pour l'essentiel du prêt relatif à l'assainissement. L'annuité est totalement compensée tant au niveau du remboursement du capital que des intérêts par la facturation du service.

### Les principaux ratios :

c) Principaux ratios

Les dépenses réelles de fonctionnement / population = 608 €

Les produits d'impositions directes / population = 90 €

Recettes réelles de fonctionnement/population = 590 €

Dépenses d'équipement / population = 844 €

DGF (dotation de l'Etat) / population = 110 €

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 24%

Brotte-lès-Luxeuil le 14 mai 2021, Bernard GIRE Maire